

Domaine Public DP

968

J.A. 1000 Lausanne 1 19 octobre 1989
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Les causes faciles

Les éléphants ont tenu la vedette. Ils ont fait la une des journaux en raison du congrès de la CITES, organisme mondial de défense des espèces en péril, qui s'est déroulé à Lausanne. La télévision leur a, pour sa part, consacré une Table ouverte.

Le hasard du calendrier a voulu que ces mêmes enfants qui ont manifesté, à l'aide de pancartes colorées et sur incitation du WWF ou de la Fondation de Bellerive, leur attachement aux pachydermes menacés, soient allés voir, quelques jours plus tôt, des congénères exécuter leur numéro au cirque Knie ou se balancer chaînes aux pieds dans la ménagerie. Paradoxe dont notre société a l'habitude. Il est heureux que les nations riches se préoccupent de la protection de l'environnement et des espèces menacées dans les pays plus pauvres. Mais on a parfois l'impression que ces luttes pour de grandes et belles causes cachent la vraie misère de ces pays, celle des hommes et des femmes qui y vivent et que des décennies de coopération au développement n'ont aidés que faiblement.

Isoler l'éléphant aujourd'hui, le rhinocéros demain, au gré des courants médiatiques, sans le situer dans le contexte général des rapports Nord - Sud n'a guère de sens. La ministre de l'Environnement du Zimbabwe a su nous convaincre de la possibilité de gérer et de protéger intelligemment et efficacement. Rien ne s'oppose, dès lors, à ce que ce pays exploite, sous surveillance, ses pachydermes. Le Zimbabwe, certes, fait figure d'exception en Afrique où la plupart des pays ne parviennent pas à faire respecter les quotas auxquels ils sont tenus. Mais que dirions-nous si un congrès international voulait interdire le commerce d'œufs sous prétexte que certains pays continuent d'autoriser l'élevage de poules en batterie?

Nous devons savoir que la protection de l'environnement ou des espèces menacées, qui nécessite une prise de conscience à l'échelle planétaire, ne peut s'envisager efficacement que le ventre plein. Et encore, les pays riches constatent-ils chaque année la dispa-

rition d'espèces végétales chez eux, comme ils ont provoqué l'extinction d'espèces animales: il y a moins d'un siècle, chaque pays fêtait triomphalement l'abattage de son dernier ours. Il est donc un peu facile, maintenant que nous avons assis notre industrialisation, puis notre croissance, sur l'utilisation de la nature sans limite et jusqu'à l'étouffement, de vouloir réglementer la gestion du patrimoine des pays en développement.

Sur la planète, quelque 40'000 espèces animales et végétales sont menacées. L'éléphant est certes un bon étendard, mais il est aussi l'arbre qui cache la forêt: n'étant pas directement impliqué par les mesures qui pourraient être décidées pour le protéger, chacun rejoint cette cause sympathique. Le cacatoès des Moluques aurait certainement moins de popularité et pourtant l'espèce est en voie d'extinction. Quant aux hérissons écrasés par les voitures, aux multiples espèces de papillons qui ont disparu et continuent de disparaître à cause de l'engraissage excessif de nos prairies, aux lièvres dont l'effectif diminue dangereusement en certains endroits de notre pays en raison du morcellement du territoire, qui s'en préoccupe, à part quelques biologistes? Le mal pourtant frappe chez nous, et les remèdes existent. Mais ils remettraient en question une parcelle de ce que nous appelons notre «liberté individuelle».

Alors, au-delà du geste de sympathie, comment protéger efficacement les éléphants? Peut-être en arrêtant de commercer avec les pays au gouvernement desquels on trouve des hommes n'ayant pas la capacité ou la volonté de gérer efficacement leurs ressources, aussi bien économiques que naturelles. Mais surtout en acceptant de payer le juste prix pour les matières premières et les biens de consommation que nous importons, comme le café ou le cacao dont les cours chutent actuellement. Et enfin, en participant aux coûts des exigences écologiques que nous posons aux pays pauvres.

Le temps des réalisations concrètes

(jd) On est reparti comme en 1985, serait-on tenté de dire au vu du résultat des élections genevoises. Fractionnement politique confirmé et absence de majorité cohérente. Mais de quelle majorité pouvait-on rêver? L'Entente bourgeoise, qui se qualifie ainsi comme pour mieux conjurer ses perpétuelles dissensions, n'offre pas l'image d'une coalition capable de répondre aux problèmes de l'heure; ses propositions électorales et ses positions au cours de la législature écoulée — quand position commune il y a eu — fleurent le déjà vu, ce déjà vu majoritaire jusqu'en 1985 et qui nous a conduits à la confusion d'aujourd'hui: croissance anarchique avec sa cohorte d'effets pervers. La situation de Genève exige autre chose qu'un laisser-faire déguisé en politique.

Majorité rose-verte? Pour le rêve on a déjà donné lors de la campagne électorale fédérale de 1987. Mais au-delà des chiffres, il faut bien constater que les socialistes n'ont pas encore terminé leur mue. ils restent majoritairement vissés à leur postulat étatiste et à une conception

de la politique sociale qui arrose large sans toujours être utile aux plus démunis. Chez eux, écologie et croissance qualitative sont des greffes trop récentes pour déjà porter des fruits nouveaux. Difficile dans ces conditions d'imaginer un contrat stable de législature qui lierait la gauche et les écologistes.

Pas besoin de majorité

Pourquoi d'ailleurs aspirer à une majorité bien carrée et repérable, dont on attendrait des solutions péremptoires. En démocratie semi-directe, les exclus de la décision ont les moyens de perturber le scénario majoritaire. Non, en définitive, cette absence de majorité ne nous déçoit pas et les variations dans le rapport des forces nous paraissent de peu d'importance, si ce n'est l'amaigrissement de Vigilance.

Impérative par contre la nécessité pour députés et partis de se mettre au travail et d'apporter des solutions aux dossiers

en suspens: circulation et développement économique, logements et protection de l'environnement, politique sociale efficace et cela dans un contexte financier moins euphorique. Le temps du slogan musclé et du profil taillé à la hache appartient à la campagne électorale. S'ouvre maintenant le temps du compromis, passage obligé pour des réalisations concrètes. Avec les écologistes qui en quatre ans ont su faire preuve d'imagination et d'esprit d'ouverture, il y a place pour des majorités négociées sur des dossiers particuliers, regroupant la gauche et le centre. ■

DIAMANT ET SUISSE SANS ARMÉE

Inflation d'imprimés

(cfp) Qu'on le veuille ou non, l'opération Diamant et le vote du 26 novembre sont objectivement liés. Il suffit pour s'en persuader de considérer les vitrines ou les étalages de certaines librairies. On y trouve facilement plusieurs dizaines de publications ayant trait à l'armée suisse, à la dernière mobilisation, à ses acteurs et à la votation fédérale, argumentaires des partisans et des adversaires de l'armée avec les considérations supplémentaires de ceux qui ne savent pas encore ce qu'ils voteront.

Dans l'ancien cinéma Splendid, à Berne, où un libraire dynamique a installé une grande surface originale de publications diverses, la table réservée aux publications placées sous la date du scrutin fédéral comptait vingt-six livres ou brochures le samedi 14 octobre. On y trouvait d'ailleurs certaines publications anciennes que des éditeurs astucieux espèrent, enfin, éliminer de leur stock.

C'est aussi, par ailleurs, ce qu'espère l'auteur d'une thèse de doctorat publiée en 1972 sur l'armée et l'opinion publique dans l'entre-deux-guerre 1918-1939. Cette œuvre, en allemand, est diffusée par correspondance.

Déliquescence parlementaire

(jd) Lors d'une de ses dernières séances, le Grand Conseil genevois a donné une bien triste image de la fonction parlementaire. Une poignée de députés radicaux sortants avaient décidé de faire la fête de Christian Grobet, le courage venant avec les libations qui accompagnent le repas du soir. Interventions imagées sur l'autoritarisme du président du Département des travaux publics. La coupe déborde quand le radical de Tolédo revendique une attitude plus souple de Grobet dans la délivrance des autorisations de construire en zone agricole. Le magistrat socialiste explose: «Si vous voulez parler de la requête que vous avez déposée, vous n'aurez jamais cette autorisation!» Protestations vigoureuses sur les bancs bourgeois qui crient à la violation de la sphère privée. Grobet insiste et brandit

un expressif bras d'honneur à l'intention de ses adversaires. Brouhahas. La présidente enfin décide de suspendre la séance. On peut comprendre, si ce n'est excuser, ces débordements verbaux et gestuels: fatigue, fin de législature propice à l'expression de frustrations diverses; le parlement genevois est habitué à ces excès.

Où l'on ne suit plus, c'est quand, à la reprise, le président du Conseil d'Etat, Jaques Vernet, prend la parole pour tancer les députés qui, comme des écoliers fautifs, baissent la tête sans broncher. A Genève, la séparation des pouvoirs est un principe encore peu connu. Mais il est vrai que pour le faire respecter, le Grand Conseil devrait prendre conscience qu'il a un pouvoir. Peut-être que la prochaine législature...

Le couloir à 40 tonnes

(ag) Nul n'ignore que la Suisse subit une pression européenne extrêmement forte pour qu'elle autorise le passage sur son territoire des camions de 40 tonnes.

Quoi qu'il en coûte, la réponse est un «non» très ferme. Il y va en effet de la solidarité confédérale. Le canton d'Uri n'accepterait pas l'asphyxie. Il se considérerait en état de révolte légitime s'il était transformé en entonnoir du trafic européen Nord-Sud. Lui qui, grâce à l'ouverture du Gothard au XIII^e siècle, fut à l'origine de la Confédération, serait la première victime, 700 ans plus tard, de son audace historique. Est-ce cela, ce retournement de l'histoire, que l'on fêterait en 1991?

Avec l'appui du Conseil fédéral, M. Ogi s'est montré inébranlable. Les réactions récentes des Autrichiens étouffés au Brenner par les poids lourds donnent raison à cette intransigeance.

Naturellement, l'ouverture à l'Europe demande que soient offertes des solutions de remplacement: les nouvelles traversées alpines sont cette contre-proposition, non pour un ferroutage qui est un considérable gaspillage de transport de poids mort, mais pour un transport moderne par conteneurs.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat vaudois a été saisi par voie de motion d'une demande d'envisager un couloir à 40 tonnes sur son territoire. Les camions lourds franchissent en effet le Jura jus-

qu'à Chavornay, port-franc et les Alpes jusqu'à Martigny, port-franc. Une autoroute relie ces deux têtes de ligne, mais en passant le contournement de Lausanne, faut-il le préciser, qui est déjà saturé, et par Chexbres - Vevey, chargé à l'extrême et dont l'intérêt touristique est connu.

Le Conseil d'Etat vaudois a donc répondu que ce problème était de compétence fédérale, mais que si la Confédération assouplissait sa position, il pourrait lui aussi entrer en matière, pour autant que d'autres régions de Suisse soient concernées, que le trafic 40 tonnes soit contingenté et que le trafic indigène puisse en bénéficier.

Les députés étaient fatigués

La commission (12 voix contre 1 et 2 abstentions) a pris acte du rapport, en demandant même que le Conseil d'Etat intervienne auprès du Conseil fédéral pour que soient assouplies les autorisations délivrées aux entreprises indigènes et étrangères afin de diminuer les coûts de transport et de manutention.

La discussion parlementaire fut fort calme. Fallait-il assortir les dérogations à des normes anti-pollution plus sévères? Ce fut la seule contre-proposition. Mais c'était le dernier après-midi de la

session, chacun voulait finir. On sous-estime souvent ces contingences d'horaire-fatigue.

Tout cela allait s'assoupir dans l'oubli quand Michel Béguelin dans un éditorial du *Cheminot* (12.10.89) s'est fait l'écho de l'effet déplorable à Berne de cette position à la vaudoise.

Il rappelle d'abord que les Vaudois, et la Suisse romande, ont besoin d'un appui fédéral ferme pour améliorer les liaisons Est-Ouest qui sont aussi importantes que les liaisons Nord-Sud.

Voici la conclusion de son éditorial intitulé «Consternant autogoal»:

«Pour soutenir ce projet, pour investir en France, pour construire la ligne nouvelle Vallorbe-Chavornay, en plus de Rail 2000 et des nouvelles transversales alpines, il faudra un appui solide et convaincu de la Berne fédérale. Or, au moment où ces échéances ferroviaires essentielles pour l'avenir du canton et de la Suisse romande se dessinent, le Gouvernement vaudois ne trouve rien de mieux à proposer... qu'un couloir de transit routier pour les camions de 40 tonnes! Il prend ainsi avec éclat le contre-pied du Conseil fédéral justement au moment où celui-ci commence de recueillir lentement les fruits de sa fermeté pour faire comprendre les avantages du transport combiné ferroviaire à nos voisins européens. L'attitude vaudoise en faveur de couloirs routiers pour les 40 tonnes constitue ainsi le plus consternant des autogoals. Le plus stupide aussi, si l'on songe aux autres investissements, qui dépendent très fortement de la bonne volonté fédérale, par exemple, la réintégration de l'Aigle - Sépey - Diablerets dans le processus normal de financement des chemins de fer secondaires; un espoir s'esquissait de ce côté... maintenant, il est enterré pour longtemps. Et le canton et les communes continueront de payer le prix fort.

Comment le lobby des camionneurs a-t-il pu manipuler à ce point-là les autorités vaudoises? Dans tous les cas, après cet «exploit», la crédibilité vaudoise est en chute libre à Berne. Et il faudra du temps pour la rétablir.»

Toutes ces menaces fédérales citées par Michel Béguelin traduisent, espérons-le, plus une humeur qu'une volonté de représailles. Mais était-il habile sur un sujet aussi délicat d'imaginer par écrit ce qu'on ferait si le Conseil fédéral devait un jour céder? ■

ASILE

Commission d'experts unilatérale

(ag) Les Romands ont eu sur le problème de l'asile une position distincte. Ils auraient admis dans un large éventail politique l'application d'une solution globale, afin de liquider les dossiers (sous les dossiers, des hommes et des femmes) en souffrance (là, le mot est juste). Le canton de Genève s'est distingué par un en-

semble de propositions neuves. Philippe Bois, actif dans la coordination asile-Suisse, apporte sur ce sujet où il s'engage à la fois ses compétences de juriste et sa générosité. Et beaucoup d'autres, comme lui...

On ne peut donc qu'être choqué de voir que la commission d'experts chargée d'étudier une nouvelle révision de la loi ne comportera pas de Romands.

Arnold Koller a aggravé son cas en ajoutant que s'il n'y avait pas de Romands, c'est qu'on n'en trouvait pas de compétents sur ce sujet, propos rapportés par le conseiller d'Etat Schmutz à la Radio romande.

L'Etat de droit, référence obligée

(jd) Jamais autant qu'aujourd'hui la notion d'Etat de droit n'a été sollicitée, et de tous côtés. Hier encore étendard des sociétés démocratiques occidentales déployé contre tous les totalitarismes, elle devient l'une des références des pays de l'Est, saisis par le vent du renouveau; les réformistes de l'Union soviétique, de Pologne et de Hongrie voient dans l'Etat de droit un idéal à atteindre. Dans les démocraties libérales par contre, elle est plutôt l'armure derrière laquelle se cachent les partisans du statu quo: le respect des règles et des procédures, affirmé jusqu'à l'incantation, doit prémunir contre les assauts du changement et contenir la force explosive des droits de l'homme. On a pu en faire l'expérience en Suisse ces dernières années à propos des requérants d'asile. Pour les conservateurs, l'Etat de droit, c'est la lettre contre l'esprit.

Cette ruée sur l'Etat de droit est pour le moins paradoxale. Concept vide ou équivoque? Ou notion précise dévoyée par des intentions troubles? Ou encore référence ultime et indispensable contre le débordement des pouvoirs? C'est à ces questions qu'a tenté de répondre un colloque organisé récemment par le groupe interfacultaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Genève. Un genre de manifestation, soit

dit en passant, encore trop rare dans le monde académique, cloisonné dans ses multiples spécialités.

Belle carrière idéologique

Pour Andreas Auer, professeur de droit constitutionnel, l'Etat de droit est un concept prétentieux car il ne tient pas ses promesses. Absent du droit positif, il

n'a même pas valeur de principe structurel à l'instar du fédéralisme, de l'Etat social ou de la démocratie. En effet, vu sous l'angle juridique, il n'offre aucune ressource, aucun critère opérationnel pour la concrétisation des libertés fondamentales. Par contre il fait une belle carrière sur le plan idéologique, adaptant son contenu en fonction des circonstances: concept de combat dans les pays de l'Est, brandi pour déstabiliser les institutions; légitimation de l'immobilisme en Suisse, sans perspective dynamique: l'Etat de droit est en place et doit être défendu. Rien à conquérir.

L'Etat de droit et l'Histoire

Son collègue C.-A. Morand replace l'Etat de droit dans une perspective historique. C'est une création du droit et de la pensée libérale: un Etat dans lequel l'autorité est liée par des règles, où les pouvoirs sont séparés, où le droit est un cadre limité au strict nécessaire, conçu comme une construction pyramidale — toute norme trouve son fondement dans une norme supérieure — où règne la loi générale et abstraite. A noter que dans cette acception, l'Etat de droit n'implique pas forcément la démocratie.

COURRIER

Economies foutaises

1) Il ne fait pas de doute que près de la moitié de l'énergie actuellement utilisée pourrait être économisée (DP 966, p. 4). Il ne fait pas de doute non plus qu'elle ne le sera jamais — tant que seront utilisés ce qu'on appelle des «agents énergétiques fossiles».

2) Le seul choix raisonnable ne consiste pas à économiser des produits énergétiques qui ne devraient pas en être mais bien à utiliser des sources dites «renouvelables», pratiquement inépuisables. Lesquelles imposent un usage économe.

3) Pas besoin de lire tout le *Handbook of Chemistry and Physics* pour trouver: seule l'utilisation de l'énergie solaire, par les filières thermique et photovoltaïque, est en mesure de nous sortir de l'«impasse énergétique», sans déchets

radioactifs et sans CO₂.

4) Il ne sert à rien de changer les robinets quand les tuyaux sont pourris par ce qui passe dedans.

5) Tous les aménagements, tous les rafistolages, toutes les améliorations des techniques liées aux agents énergétiques fossiles ne servent qu'à rallonger l'impasse de quelques pas.

6) La seule issue, c'est le passage à une technologie nouvelle. (On notera en passant que ce ne sont pas les économies de bois qui ont sauvé les forêts de l'abattage industriel, au siècle dernier, mais le remplacement du bois par le charbon).

7) Les problèmes seraient en grande partie résolus si l'économie énergétique utilisait... de l'énergie — et non pas des substances hydrocarbonées que leurs

propriétés techniques destinent et devraient réserver quasi exclusivement à la chimie (Oh la belle étude que celle des *confusions et des quiproquo!*).

8) Donc: les économies d'énergie, c'est joli, mais, pour le long terme, c'est de la foutaise. C'est de source d'énergie qu'il faut changer et il n'en est tout simplement pas d'autres que renouvelables.

9) Il existe des tonnes d'ouvrages traitant de l'énergie solaire: passons. Pour ce qui est de la filière photovoltaïque — voie royale — elle pourrait démarrer avec des investissements représentant 1% des dépenses militaires dans le monde.

10) Croire ou faire croire qu'il n'y a, ou qu'il n'y aura, pas moyen de soutirer proprement 500 exajoules aux énergies renouvelables tient de la crétinerie technique.

11) L'énergie fait problème?

Ah oui? Où est le problème?

Gil Stauffer
Cernier

Ce modèle — qui n'a d'ailleurs jamais trouvé une concrétisation fidèle — est sérieusement mis à mal par l'évolution de l'Etat moderne. Multiplication des interventions publiques, ambition d'atteindre des buts mettent à mal la séparation des pouvoirs et l'idée d'une application mécanique du droit. Quand l'objectif à réaliser devient prioritaire, les procédures formelles cèdent la place à la stratégie, l'exécutif se voit investi d'une large autonomie d'action et le droit n'est plus un facteur stable que les secteurs sociaux peuvent inclure dans leurs prévisions. Déclin de l'Etat de droit.

Visiblement, le concept d'Etat de droit déborde les catégories de l'analyse juridique aussitôt qu'on lui attribue un sens plus large que le seul respect des procédures. Il gêne même le juriste positiviste dans la mesure où il renvoie à un au-delà du droit, où il remet en question le droit en vigueur au nom de principes fondamentaux.

Blandine Barret-Kriegel, du Centre national de la recherche scientifique, attribue une portée historique à la réapparition contemporaine de ce concept du XIX^e siècle: dans une société pacifiée où prime la règle de droit, l'Etat de droit impose une référence aux droits de l'homme, à une sorte de droit naturel qui transcende le droit positif.

Une notion à repenser

Pour Jean-Marie Vincent, politologue à l'Université de Paris VIII, il importe de situer l'Etat de droit — conçu comme la tension maîtrisée entre raison d'Etat et respect de la personne, administration et justice — par rapport aux liens sociaux. L'Etat de droit n'a pu apparaître que dans la société moderne où se dissolvent les liens communautaires, où augmentent les relations à distance entre les individus et où la sphère économique devient autonome. La règle de droit est alors nécessaire à l'ajustement des actions dans une société d'individus. Mais la socialité évoluant, elle ne peut que modifier l'Etat de droit: dans une société où la division du travail s'accroît, où l'interdépendance entre les systèmes s'accroît, que peut encore signifier l'égalité des individus devant la loi? Face à un foisonnement du droit, on observe encore des zones importantes de non-droit: les immigrés, mais également les

discriminés de toutes sortes vivent au quotidien ces lacunes. L'Etat de droit est donc à repenser pour les sociétés contemporaines.

Doute civique

Le théologien Eric Fuchs choisit d'affronter l'Etat de droit par le biais de sa logique interne. Il prend au bond l'affirmation d'Elisabeth Kopp devant le Parlement: dans un Etat de droit qui garantit les décisions démocratiques par des procédures formalisées, il n'y a pas de place pour un droit à la résistance. Définir l'Etat de droit comme un ensemble de procédures légitimées, c'est reconnaître que ces procédures traduisent des valeurs éthiques comme l'égalité, la justice et la participation. Ces valeurs fondent les procédures et des procédures qui conduisent à des décisions en contradiction avec ces valeurs sont inacceptables. En somme les procédures — la délibération démocratique — n'ont de légitimité qu'à la lumière des valeurs qui les fondent. L'Etat de droit est bien un

ensemble d'institutions mais aussi une constante interrogation, un doute civique sur le résultat de la procédure démocratique.

La forme et le fond

En définitive, il n'y a pas d'Etat de droit sans règles, mais une approche purement formelle est insuffisante pour rendre compte de la nature de l'Etat de droit. La dynamique de ce concept réside dans le lien indissociable entre la procédure — sans elle règnent l'anarchie et la loi du plus fort — et les principes qui la fondent — sans eux la porte est ouverte à la dictature du nombre. Lorsque des propriétaires immobiliers crient à la violation de l'Etat de droit parce que le pouvoir politique se refuse à exécuter un jugement d'évacuation, ils ont raison sur la forme. Quand des squatters répliquent que maintenir des logements vides en période de pénurie est une insulte à l'Etat de droit, ils ont raison quant au fond. Le propre d'un Etat de droit, c'est de rétablir la cohérence entre la forme et le fond. ■

«BERNER TAGWACHT»

Toujours plus étonnant

(cfp) L'expérience d'un quotidien suisse autogéré (DP 951) se poursuit d'une manière inattendue. Elle réussit même, lors d'une souscription, à trouver plus d'argent que ce qui était demandé.

Après un premier exercice financièrement équilibré, les responsables de la gestion du quotidien bernois de gauche *Berner Tagwacht* ont prévu une augmentation du capital de la société anonyme d'édition afin d'acheter du matériel informatique, nécessaire à une amélioration des conditions de production. Le conseil d'administration a proposé une augmentation du capital-actions d'un peu plus de 200'000 francs. Les souscriptions parvenues dans les délais sont largement supérieures et permettent d'envisager une augmentation qui serait de 275'000 francs et assurerait à la société

un capital d'un demi-million de francs. C'est pourquoi le délai de souscription est maintenant prolongé jusqu'à ce que le capital soit assuré. Après la décision de l'assemblée générale prévue pour fin janvier, le capital se composera de 830 actions de 500 francs, souscrites par des lecteurs, et de 850 actions de 100 francs souscrites par la rédaction et l'administration du journal. Une faible majorité restera donc à l'équipe des producteurs de la *Berner Tagwacht*.

L'expérience en cours permet d'espérer la naissance d'une nouvelle forme de journalisme politique fort différente des réalisations d'autrefois. C'est peut-être le moment de lire la thèse de doctorat d'Ulrich Frei consacrée à la vie et à la mort du *Volksrecht* zurichois pour se persuader que les journaux de parti, dans leur ancienne formule, ont disparu pour toujours.

Ulrich Frei: *Ein toter Baum aus dem Bannwald der Demokratie: Das Volksrecht 1898 bis 1973*. Chronos-Verlag, Zurich, 1987.

Le vieil écrivain et l'armée

Mort de Simenon. Il faut avouer qu'une telle mort est pleine d'enseignements... Car enfin, l'homme était fort *gênant*, comme l'est nécessairement celui qui est admiré à la fois des connaisseurs — disons: André Gide — et du gros tas. Aussi avons-nous eu droit, à côté de très beaux hommages, à des articles pleins de... nuances! C'est ainsi que la *Gazette de Lausanne* croit voir dans le très grand nombre de ses romans le signe qu'aucun d'eux n'était vraiment bon! Opinion relevée, partagée et développée par un

hebdomadaire romand, j'ai oublié lequel. On a envie de dire à ces critiques pénétrants: «Touche pas, Bébé!». Pour passer à un autre homme *gênant*, mais alors, là, vraiment très *gênant*: Max Frisch — *Schweiz ohne Armee? Ein Palaver* (Limmat Verlag) — *Suisse sans armée? Un Palabre* (trad. de Beno Besson et Yvette Z'Grabben, chez Bernard Campiche). N'ayant pas encore lu le grand petit livre (moins de 100 pages); me trouvant en Italie, je tombe sur un article de la *Stampa* intitulé: «En

novembre, votation sur les forces armées. Le vieil écrivain descend dans l'arène — Frisch: sans armée pas de Suisses!»

A croire que l'auteur de *Süller* s'est brusquement converti aux idées de la Ligue Vaudoise!

Le sous-titre (mais qui lit les sous-titres?) corrigeait un peu cette impression: «Qu'y aurait-il d'autre pour tenir uni le pays? Les timbres-poste?»

Tout de même, je me demandais si l'honorable collaborateur de la *Stampa* (le grand quotidien de Turin, sans couleur politique, c'est-à-dire centre-droit) était complètement imbécile ou remarquablement perfide! Ni l'un, ni l'autre, sans doute: le corps de l'article rend compte assez bien du livre de Frisch, sans qu'il en ait saisi peut-être toute la portée.

Qu'est-ce que ce *Palabre*, publié après sept ans de silence? Une conversation entre un grand-père — Max Frisch lui-même, auteur entre autres d'un *Livret de service* (1947), où il raconte ses souvenirs de la mob — et son petit-fils de vingt ans, qui hésite à objecter, qui milite pour l'initiative *Suisse sans armée*...

Notons en passant la qualité humaine et artistique du texte: Max Frisch pratique en maître «l'art d'être grand-père» et Jonas, son interlocuteur, l'art d'être petit-fils, dont on a moins parlé...

Quant au contenu, il est *consternant*! Guillemain prétend que le dernier mot de la sagesse voltairienne était «Sauve-qui-peut!» (en quoi je crois qu'il se trompe). Le petit livre de Frisch se termine par un geste et par un conseil. Le geste: le vieil écrivain jette au feu le *Livret de Service*; le conseil: «*Si j'avais ton âge, Jonas, j'émigrerais*». En d'autres termes, pessimisme extrême, je dirais même: nihilisme. Ceci ne fait pas mon affaire: d'une part, je suis plus près par l'âge de Frisch que de Jonas; d'autre part, émigrer, où? Je ne me sens vivre qu'ici... «*Sérieusement, Jonas, supprimer l'armée, cela signifierait, qu'une Suisse nouvelle est née — tu te rends compte — une Suisse vivante et tournée vers l'avenir, voilà ce dont on a peur*». Or cette Suisse ne verra pas le jour, parce que nous ne croyons plus à rien. Nos autorités militaires pourront continuer de veiller à la défense du pays, avec (soyons optimistes!) 35% de partisans de l'armée, 15% d'adversaires et 50% qui s'en f... complètement. Je leur souhaite bien du plaisir. ■

PUBLICITÉ AUTOMOBILE

Bête et criminel

(*pi*) Admettrait-on dans nos journaux de la publicité pour un système permettant de déjouer les sécurités électroniques des grands magasins? Admettrait-on que la télévision diffuse un spot publicitaire indiquant par quel moyen discret on peut se procurer une dose d'héroïne dont on vanterait la qualité et le prix? De manière plus générale, est-il admissible que des publicités soient diffusées qui incitent les gens à violer la loi? La réponse est non.

Cette règle qui découle du bon sens est généralement respectée. Il ne viendrait pas à l'idée d'un armurier de vanter publiquement une arme pour ses facultés à commettre un meurtre. Il est pourtant un domaine qui se fout éperdument du bon sens: celui des voitures. Déjà que les GTI et autres machines dites «sportives» ou «racées» sont des engins parfaitement inutiles, on comprend mal l'acharnement des constructeurs à vanter une vitesse de pointe que leurs conducteurs ne devraient jamais atteindre. Et on comprend mal les acheteurs qui se laissent attirer par ce genre d'arguments, à part évidemment les quelques imbéciles qui n'hésitent pas à passer la frontière pour s'éclater sur les autoroutes françaises, sûrs de leur supériorité et de leur impunité.

Citroën, qui nous avait pourtant habitué

à mettre en avant ses formes aérodynamiques plus que la générosité de son compteur de vitesse, vient de publier une publicité consternante de bêtise et de criminalité: La BX 16V passe de 0 à 100 km/h en 8,9 secondes. Certains vous diront que c'est utile pour dépasser les «lambins». Admettons sans grande conviction. Mais surtout, elle «vous permet d'atteindre les 213 km/h. Sans problème puisqu'elle dispose de 108 kW (148 ch). Et sans risque puisqu'elle est dotée de l'ABS en série.» Faut-il rappeler que la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes est actuellement de 120 km/h. Et que même si une certaine initiative populaire devait être acceptée par le peuple, la limite n'atteindrait encore «que» 130 km/h. On est bien loin des 213 km/h promis par Citroën.

L'AST avait étudié 1757 publicités pour voiture en 1987. Il en ressortait que l'argument «vitesse» arrivait en seconde position et était cité dans 32% des annonces, après le prestige (47%). La sécurité, elle, arrivait en queue de liste, avec 1,1% de citations.

Les constructeurs doivent décidément faire appel à de bien mauvais publicistes: je reste persuadé que la majorité des acheteurs potentiels d'une voiture attachent plus d'importance à la sécurité qu'à la vitesse. ■

La fin des illusions

(jg) Depuis quelques années, les puces et les souris ont déferlé dans les écoles primaires et secondaires du pays. Les raisons de cette vague de fond sont multiples. Tout d'abord les micro-ordinateurs sont l'image même de la modernité. Installer une salle pleine de matériel dans un établissement, c'est une façon de montrer que l'école est ouverte sur le monde, que l'on est dynamique et attentif à l'évolution des techniques. L'effet d'image joue à plein. La présence des écrans est parfois plus importante que leur usage réel.

La concurrence a aussi joué un rôle important. Laisser le canton ou la ville voisine équiper en micro-informatique leurs établissements scolaires sans le faire soi-même, c'est courir le risque d'apparaître comme retardataire et hors du coup.

Mentionnons aussi la passion de quelques maîtres qui ont souvent consacré beaucoup de temps et même de l'argent au développement et à la mise au point de logiciels pédagogiques et qui ont su se constituer en groupe de pression efficace.

Aujourd'hui, il serait temps de dresser un premier bilan de l'informatique dans nos écoles. Chez nos voisins français, l'heure est au pessimisme. Les grands plans des années 85-86 (100'000 ordinateurs à l'école) se sont soldés par un bilan très mitigé. Les machines se sont souvent retrouvées dans les placards. Au fil des ans, les budgets ont fondu et l'informatique scolaire n'est plus du tout une priorité de l'éducation nationale: les grands éditeurs scolaires s'étaient lancés sur le marché qui semblait prometteur des logiciels pédagogi-

ques, des «didacticiels», comme on dit. Le secteur s'est révélé peu rentable et ils sont en train de s'en retirer en douceur au profit de petites entreprises spécialisées agissant souvent sur une base régionale.

Il est vrai que l'usage de l'ordinateur comme outil pédagogique est particulièrement varié. Dans une école de commerce, il servira de support à des programmes de comptabilité et dans ce cas, il s'agit d'un apprentissage professionnel, exactement comme pour un élève qui apprend à se servir d'une machine-outil à commande numérique dans une école technique. Dans des classes enfantines, il aura un rôle purement ludique et servira de support à des jeux. Dans un gymnase, il permettra de se familiariser avec l'univers de l'informatique et sa logique sous-jacente qui envahit peu à peu tous les domaines de la vie quotidienne.

Au fond, c'est la première fois, sans doute, dans l'histoire de l'instruction publique, qu'une innovation technique est introduite à tous les niveaux de l'enseignement sous les prétextes les plus divers, aussi vite, sans conception pédagogique d'ensemble et sans que l'on sache très bien pourquoi. Raison de plus pour en effectuer un premier bilan. ■

CHRONIQUE CHINOISE

Jiefang Lu et Zhongshan Lu

Dès la libération, les communistes chinois ont dû assurer la reconstruction d'un pays ayant subi un siècle et demi de ravages guerriers, en même temps que son équipement. Bien des villes ont été rebâties entièrement à neuf sans qu'il ne reste de traces des établissements humains préexistants; ce sont les moins attractives.

Mais dans beaucoup d'autres, l'ancien tissu urbain était encore très présent. Celles-là, le pouvoir, pour y marquer son emprise, les a labourées par deux très larges avenues se croisant en leur centre, en quelque sorte les *cardo* et *decumanum* des villes romaines. Elles portent dans toutes les villes le même nom, la nord-sud Zhongshan Lu — l'avenue de la Montagne du centre (autre nom pour Sun Yatsen) — l'est-ouest Jiefang Lu — l'avenue de la Libération. Cette gigantesque croisée a permis aussi d'amorcer des réseaux d'eau et d'égoûts. Et c'est le long de ces deux avenues que l'on a édifié les nouveaux bâtiments officiels, les grands magasins et les premières habitations collectives de type occidental réservées à la

moyenne nomenclature. La haute a été installée dans de belles et grandes demeures restées intactes des riches familles d'avant la libération.

A partir des branches de la croisée, l'ancien tissu urbain est peu à peu remplacé par des immeubles d'habitation de trois à neuf étages. Dans les appartements, il y a un évier dans la cuisine, une cuisinière en maçonnerie qu'on alimente avec des briquettes de poussier, des WC à la turque surmontés d'une pomme de douche. Le sol est en ciment brut. Ces nouvelles constructions s'édifient à un rythme beaucoup trop lent, estiment ceux qui vivent dans l'inconfort des quartiers anciens. Mais l'Occidental qui ne fait que passer se régale du charme visuel du vieux. Ces vieilles maisons, il faut le dire, ne seraient pas renouvelables: la construction en est trop légère, rez-de-chaussée en briques ne s'appuyant sur aucune fondation et étages en bois. Le seul passage d'une canalisation d'eau usée entraînerait leur destruction. On déloge et rase donc gaillardement.

Marx Lévy

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue:

Jeanlouis Comuz, Marx Lévy

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 312 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Jean-Luc Seylaz, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

DÉLIT D'INITIÉ

Stäubli, Stifag, Hermes

(ag) Le promoteur genevois Staübli, domicile annoncé par le répertoire des administrateurs: Monaco, fait partie du conseil d'administration de Stifag qui a racheté pour 150 millions (estimation) le parc immobilier d'Hermès, inscrit au bilan pour 1,3 million.

On sait que l'annonce de la mise en vente de cette réserve latente a fait remonter fortement l'action Hermes quand bien même la liquidation était annoncée. En effet, la capitalisation boursière était, vu le cours très bas du titre, nettement inférieure à la valeur des terrains.

Or Jurg Stäubli de Monaco s'est révélé être propriétaire aussi d'un gros paquet d'actions Hermes dont la valeur a presque doublé en quelques semaines.

Beat Kappeler (*Services publics*, 5.10.89) pose la question: «*Les autorités doivent se demander si tout cela ne ressemble pas à une opération d'initié contraire à la nouvelle norme en vigueur.*»

Précisons que le délit d'initié doit être poursuivi d'office et non sur plainte. ■

BUSINESS CLASS

Ah! dormir dans le train

(jg) Toujours à l'affût d'une clientèle haut de gamme, les CFF envisagent d'introduire une «business-class». On se souvient du wagon-bureau, pure opération de relations publiques d'une maison alémanique de bureautique, qui consistait à équiper un wagon de places de travail avec micro-ordinateurs.

Cette opération, qui s'est soldée par un échec, est aujourd'hui terminée. Un minimum de bon sens aurait permis de se rendre compte que pianoter sur un clavier dans les virages entre Chexbres et Fribourg relève de l'équilibrisme, ensuite que personne ne va «charger» des disquettes contenant des informations confidentielles dans un ordinateur

en accès public dans un wagon (on peut oublier d'effacer les fichiers) et enfin que les hommes d'affaires en costume sombre, usagers de la première classe n'utilisent pas eux-mêmes un micro-ordinateur. Ils ont un assistant ou une secrétaire pour faire ce travail.

L'idée de la business class, qui n'est pas mauvaise en soi, consiste à fournir aux hommes d'affaires du calme, de la discrétion et de l'espace pour qu'ils puissent étaler leurs dossiers, ce qui entraîne une réduction importante du nombre de sièges offerts. Mais pourquoi diable les CFF s'imaginent-ils que l'on veut travailler dans leurs trains?

Le cadre stressé, il m'arrive d'en être, qui prend le train pour assister à une réunion importante, va d'abord lire les pages sportives de son quotidien préféré, boire un café et manger quelques croissants, si le wagon-restaurant est ouvert. Ou s'abandonner à une torpeur engourdie en attendant d'arriver à destination.

Voilà les vrais avantages du train sur la voiture. Alors la business-class, pourquoi pas, si on peut y faire un petit somme. ■

DÉSENDETTEMENT

Générosité et solidarité

(rédi) En mai 1987, dans un éditorial, nous lancions l'idée: et si, à l'occasion du sept centième anniversaire de la Confédération, nous offrions aux nations les plus pauvres sept milliards de francs, un milliard par siècle. «*Non pas pour avoir bonne conscience, précisions-nous, peut-être pour notre image, mais pour retrouver par la solidarité le sens de la fête généreuse.*» Et nous faisons ce parallèle: à l'occasion de ses 125 ans, une grande banque suisse promettait pour 125 millions de francs de dons.

Les auteurs de la pétition «Le désendettement: une question de survie» reprennent l'idée de DP en l'alignant sur la «générosité» de la grande banque: ils demandent la constitution, pour le 700^e anniversaire de la Confédération, d'un fonds d'au moins 700 millions de francs destiné au désendettement des pays les plus pauvres. Ce n'est plus 1 milliard par siècle, c'est un million par an.

L'utopie dont nous parle Marco Solari, le délégué du Conseil fédéral aux festivités du 700^e, semble devoir être principalement à usage interne. La constitution de ce fonds doit donc être soutenue sans réserve. ■

Renseignements et feuilles de signatures — il s'agit d'une pétition et non d'une initiative, chacun peut donc signer: Pétition «Le désendettement: une question de survie», rue de Bourg 49, 1003 Lausanne.

CHEMINOTS

Coup de collier

(pi) Alors que se négocient les revalorisations de salaire pour l'année à venir, il nous a paru intéressant de publier ces chiffres, tirés du *Cheminot*. Ils montrent qu'il y a eu gain de productivité aux CFF, puisqu'avec moins de personnel les prestations de l'entreprise ont augmenté. Il faut certes voir d'où partait la régie: on imagine bien que sur plus de 30'000 employés, la chasse au «gaspi» et la rationalisation étaient possibles. Mais les cheminots ont fourni un effort, les retards dans les congés en témoignent. Il faudra en tenir compte si l'on veut éviter que la grève du zèle marginale que nous avons connue en septembre ne fasse tache d'huile.

Résultats CFF

Comparaison de la période
janvier - juillet 1989 par rapport
à la même période de 1988
(année record)

Trafic voyageurs (V/km)	+ 2,2%
Recettes voyageurs	+ 7,2%
Trafic marchandises (T/km)	+ 15,8%
Recettes marchandises	+ 8,4%
Trafic Cargo Rail	+ 5,6%
Recettes Cargo Rail	+ 9,1%
Transit	+ 14,1%
Recettes transit	+ 17,7%

Personnel

Différence d'effectif	
- en moyenne mensuelle	- 104
- (juillet 88/juillet 89)	(- 434)
- par rapport au budget	- 916
Entrées	- 541
Départs	+ 215